



Alliance Française
Lima

À MOTS CONTÉS 2019



PÉROU
Union des Français de l'Étranger

À mots contés 2019 - Règlement

L'Union des Français de l'étranger – représentation du Pérou et le réseau des Alliances Françaises du Pérou s'associent pour proposer «A mots contés, concours littéraire» dont l'objectif est de promouvoir l'acte d'écrire en français.

1. Conditions générales

Sont admissibles au concours les personnes ayant plus 15 au moment de postuler au concours.

3 categories :

- Les élèves ou ex élèves du Lycée franco - péruvien
- Les citoyens francophones non natifs
- Les citoyens francophones natifs

**Pour sa deuxième édition, le concours propose de travailler
autour de la thématique du district de Barranco**

2. Délais

Lancement du concours : 20 mars 2019
Date limite de remises des textes : 27 avril 2019 à 16h
Publication des résultats et remise des prix :
18 mai 2019 lors de la cérémonie d'ouverture du
Fête Française du pain au parc Municipal de Barranco.

Dans le cas où un lauréat ne pourrait être présent lors de la remise des prix, il est autorisé, sur avis préalable, à se faire représenter par une tierce personne.

3. Format du texte

- Deux catégories au choix pour le texte : nouvelle ou essai
- Le texte devra être écrit en français et contenir un maximum de 1000 (mille mots).
- Il sera écrit en calibri, 11, interligne 1,5, marges de 2,5cm et sera remis en 7 exemplaires.
- L'oeuvre doit être totalement inédite. Selon la catégorie thématique choisie, le texte pourra être un récit imaginaire ou réel.



Alliance Française
Lima

À MOTS CONTÉS 2019



PÉROU
Union des Français de l'Étranger

4. Critères d'évaluation

Le texte, totalement original, sera évalué comme suit :

Créativité des idées développées par l'auteur	4 points
Le style	4 points
La cohérence entre le thème, la conception et le développement du texte	4 points
La synthèse	4 points
La syntaxe et l'orthographe	4 points
TOTAL	20 points

Chaque critère sera noté sur 4 points pour obtenir une note finale sur 20.

En cas d'ex aequo, les candidats seront départagés en fonction de la ponctuation obtenue dans chacune des catégories en commençant par la créativité

5. Jury

Le jury sera composé par 5 personnes francophones et francophiles issues du monde de la presse, de la communication et de l'éducation.

La décision du jury est sans recours.

6. Candidature

L'oeuvre doit rester anonyme, elle ne doit comporter aucune indication sauf le titre et le pseudonyme de l'auteur.

Elle doit être déposée au local de l'Alliance Française sise Av. Arequipa 4595, Miraflores au bureau de la responsable de programmes spécifiques dans les horaires suivants : de 9h00 à 13h00 et de 14h00 à 16h00.

Le cachet de réception servira de preuve de conformité du délai limite de remise de l'oeuvre.

Le candidat devra présenter sa candidature comme suit :

- Dans une petite enveloppe scellée :

- Fiche de candidature dûment remplie et signée
(par le représentant légal dans le cas où le candidat est mineur)
- Copie du DNI/CE/PSTE

- Dans une grande enveloppe :

- 7 exemplaires de l'oeuvre faisant figurer le pseudonyme
- La petite enveloppe scellée contenant la fiche de candidature et l'identité du candidat
- Sur la grande enveloppe devront figurer la catégorie à laquelle se présente le candidat, le type d'écrit (nouvelle ou essai) et le pseudonyme.



Alliance Française
Lima

À MOTS CONTÉS 2019



Union des Français de l'Étranger

7. Prix

Les gagnants de chaque catégorie se verront remettre un trophée du sculpteur Carlos Cornejo ainsi qu'un diplôme qui sera remis par SE Antoine Grassin, Ambassadeur de France au Pérou.

Le réseau des Alliances Françaises du Pérou remettra le prix suivant par catégorie :

Catégorie non francophone :

- 1 bourse à 100% en rythme régulier (2D, 3D, 4D, 5D) pour une durée de 2 (02) mois

OU

- 1 cycle du @Fvirtual

Catégorie élèves ou ex élèves du Lycée franco - péruvien :

- 1 certification internationale (DELFD/DALF)

Catégorie francophone et assimilé :

- 3 tickets doubles pour les activités culturelles de l'AF Lima et une inscription à la médiathèque.

8. Dispositions finales

Les organisateurs se réservent la possibilité de publier les œuvres primées, avec l'accord implicite des auteurs. En cas d'édition, les auteurs ne réclameront aucun droit sur les publications.

Les textes remis au comité ne seront pas systématiquement retournés à leurs auteurs. En conséquence, ceux-ci sont tenus de se constituer des doubles de leurs œuvres en fichiers numériques.

Les participants mineurs devront faire signer une autorisation parentale à un représentant. Du fait de leur participation, les auteurs se portent garants contre tous recours éventuels de tiers en ce qui concerne l'originalité des œuvres présentées. La participation au concours implique en elle-même l'acceptation de toutes les dispositions contenues dans le présent règlement.